

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2023**

**Date de convocation du Conseil** : 06 octobre 2023

**Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance** : 35

**Liste des délibérations affichée le** : 18 octobre 2023

**Présidente** : Mme Laurence FAUTRA, Maire

**Secrétaire** : M. Hocine MANSERI

**Présents** : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme COCCO, M. VIZADES, M. THERRAS, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers

**Excusés** : Mme MOULIN (procuration à M. ALLOIN), Mme CLAMARON (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme PERRIN (procuration à Mme COCCO), M. SCHROLL (procuration à M. AMOROS), Mme BOYADJIAN (procuration à Mme PENARD), M. RABEHI (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme NABETH (procuration à M. DJORKAEFF), Mme DELEUZE (procuration à M. MANSERI), M. BONET (procuration à M. DANIELIAN), Mme ASTIER (procuration à Mme LEBLANC), M. WANTERSTEN (procuration à M. MERCADER), Mme BATISTA (procuration à Mme DARRIEUMERLOU)

**Absents** : M. ABRIAL, M. NAAMANE

=====  
**Objet : Modification du Règlement intérieur de la Ludothèque**

Mesdames, Messieurs,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le service de prêt de jeux aux enfants, aux familles et aux institutions Décinoises demandeuses mis en place et développé par la Ludothèque depuis avril 2013,

**VU** le projet de modification du Règlement intérieur de la Ludothèque, joint en annexe,

**VU** l'avis de la commission Développement générationnel et intergénérationnel en date du 02 octobre 2023,

**CONSIDERANT** que la Ludothèque de Décines-Charpieu est ouverte depuis 2005 et connaît depuis un réel succès,

**CONSIDERANT** que ces services sont assujettis à l'acceptation du Règlement intérieur définissant les règles de fonctionnement de la Ludothèque ainsi que les modalités de prêts vis-à-vis des particuliers, comme des structures associatives ou institutionnelles,

**CONSIDERANT** que la Commune souhaite adapter le Règlement intérieur de la Ludothèque en apportant les modifications suivantes, en surbrillance dans le règlement joint en annexe :

- Les séances de jeu ne pourront excéder deux heures, en dehors des soirées jeux pour lesquelles il n'y a pas de limite de temps,
- L'accès à la Ludothèque au mineur de plus de 11 ans est libre après inscription par l'un ou l'autre des parents ou responsables légaux,
- Les modalités de prêt de jeu sont modifiées afin d'améliorer la qualité du service de prêt,

**CONSIDERANT** en outre que le tarif proposé pour le prêt de jeux correspond à une moyenne des prix pratiqués sur l'Est Lyonnais et n'a pas été modifié depuis 2013, et que de plus, le tarif proposé pour les animations correspond au coût horaire du ludothécaire,

**CONSIDERANT** pour rappel, que l'ancien fonctionnement était le suivant :

Objet	Tarif pour particulier et assistant maternel	Tarif pour organisme
Carte de 20 points pour le prêt de jeux	15 €	Gratuit
Prêt de 1 jeu ou jouet « forfait carte » par jeu ou jouet pour 4 semaines (28 jours)	1 € ou 1 point	gratuit
Dépassement du délai de prêt par jeu ou jouet et par jour de retard	0.15€	0.15€
Prêt de 1 jeu ou jouet « Hors forfait » par jeu ou jouet, pour 1 semaine (7 jours)	5 € ou 3 points	5 €
Dépassement délai de prêt par jeu ou jouet et par jour de retard	0.70 €	0.70 €
Remplacement du jeu ou jouet : - Inutilisable - En cas de non-retour au-delà de 1 mois (jour pour jour)	Remplacement à l'identique ou facturation au prix d'achat du jeu indiqué sur le jeu ou le jouet	Remplacement à l'identique ou facturation au prix d'achat du jeu indiqué sur le jeu ou le jouet
Remplacement d'une ou plusieurs pièces	1 € par pièce ou remplacement à l'identique	1 € par pièce ou remplacement à l'identique
Animation ludothécaire		19 €/heure et / ludothécaire



**CONSIDERANT** ainsi qu'il est proposé de modifier les tarifs de la façon suivante :

Objet	Tarif pour particulier et assistant maternel	Tarif pour l'organisme
Adhésion au service de prêt de Jeux pour 1 an de date à date pour les décinois	15 €	0 €
Adhésion au service de prêt de Jeux pour 1 an de date à date pour les non-décinois	20€	
Dépassement du délai de prêt par jeu ou jouet et par jour de retard	0.20€	0.20 €
Prêt de 1 jeu ou jouet « Hors forfait Adhésion » par jeu ou jouet, pour 1 semaine (7 jours)	5 €	5 €
Dépassement délai de prêt Hors Forfait par jeu ou jouet et par jour de retard	1 €	1 €
Remplacement du jeu ou jouet : - Inutilisable - En cas de non-retour au-delà de 1 mois (jour pour jour)	Remplacement à l'identique ou facturation au prix d'achat du jeu indiqué sur le jeu ou le jouet	Remplacement à l'identique ou facturation au prix d'achat du jeu indiqué sur le jeu ou le jouet
Remplacement d'une ou plusieurs pièces	1 € par pièce ou remplacement à l'identique	1 € par pièce ou remplacement à l'identique
Animation ludothécaire		21 €/heure et / ludothécaire

**EN CONSEQUENCE**, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire, en cas d'empêchement Monsieur DJORKAEFF, à signer le nouveau Règlement intérieur de la Ludothèque,
- **APPROUVER** les tarifs tels qu'exposés ci-dessus,
- **DIRE** que les recettes sont imputées sur le Chapitre 70 – Redevances et services à caractère culturel de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 13 – Médiathèque,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur DJORKAEFF à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,  
APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

<b>POUR</b>	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN (par procuration), M. AMOROS, Mme CLAMARON (par procuration), M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme PERRIN (par procuration), M. SCHROLL (par procuration), Mme BOYADJIAN (par procuration), M. RABEHI (par procuration), Mme NABETH (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON
<b>CONTRE</b>	
<b>ABSTENTION</b>	

.....  
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

*En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Accusé de réception en préfecture  
069-216902759-20231012-D-DJC-23101214-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2023  
Date de réception préfecture : 18/10/2023